

## LES HOTELS BAVEREZ

Société Anonyme au capital de 10 127 050 euros  
Siège social : 2, Place des Pyramides, 75001 Paris  
572 158 558 R.C.S. Paris

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

#### AVIS DE CONVOCATION

##### Avertissement

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation de l'Assemblée Générale du 15 juin 2021 qui pour le moment est prévue en présentiel.

Ainsi, dans les hypothèses où les restrictions sanitaires l'imposeraient et où les conditions prévues par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 (modifiée et prorogée) seraient remplies, le mode de participation à l'Assemblée Générale du 15 juin 2021 serait modifié et elle serait alors organisée à huis clos.

Les actionnaires de la Société sont donc invités à consulter régulièrement le site internet de la Société ([www.leshotelsbaverez-sa.com](http://www.leshotelsbaverez-sa.com)) qui pourrait être mis à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

En outre, eu égard à la circulation du virus Covid-19 et aux préconisations du Gouvernement visant à éviter les rassemblements, les actionnaires sont invités à privilégier le vote à distance plutôt qu'une présence physique.

Dans ce contexte, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote en amont de la réunion de l'Assemblée Générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet qui sera disponible sur le site internet de la Société.

La Société invite par ailleurs les actionnaires à privilégier, lorsque cela est possible, la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : [contact-sa@hotels-baverez.com](mailto:contact-sa@hotels-baverez.com)

Dans l'hypothèse où le mode de participation à l'Assemblée changerait et elle se tiendrait à huis clos, les actionnaires en seraient alors informés par voie de communiqué et l'Assemblée Générale serait retransmise en direct sur le site internet de la Société ([www.leshotelsbaverez-sa.com](http://www.leshotelsbaverez-sa.com)) et un enregistrement de la diffusion de l'Assemblée Générale serait disponible dans les délais prévus par la réglementation applicable.

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 15 juin 2021 à 10h30 à l'Hôtel Regina, 2 Place des Pyramides 75001 Paris, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle,

- Renouvellement de M. Pierre D'Harcourt en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de M. David Baverez en qualité d'administrateur,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,
- Pouvoirs pour les formalités.

---

#### Avertissement

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation de l'Assemblée Générale du 15 juin 2021 qui pour le moment est prévue en présentiel.

Ainsi, dans les hypothèses où les restrictions sanitaires l'imposeraient et où les conditions prévues par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 (modifiée et prorogée) seraient remplies, le mode de participation à l'Assemblée Générale du 15 juin 2021 serait modifié et elle serait alors organisée à huis clos.

Les actionnaires de la Société sont donc invités à consulter régulièrement le site internet de la Société ([www.leshotelsbaverez-sa.com](http://www.leshotelsbaverez-sa.com)) qui pourrait être mis à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée, soit en votant par correspondance, soit s'y faire représenter dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le vendredi 11 juin 2021 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise par l'intermédiaire habilité à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44 308 NANTES CEDEX 3 en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à un autre actionnaire, son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un PACS ;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir, pourront :

- **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'aide de l'enveloppe de réponse pré-payée jointe à la convocation.
- **pour l'actionnaire au porteur** : demander ce formulaire par lettre au teneur du compte. Cette demande devra être parvenue au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette Assemblée, soit le mercredi 9 juin 2021.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé au teneur du compte, qui se chargera de le transmettre à la Société Générale accompagné d'une attestation de participation justifiant de sa qualité d'actionnaire à J-2 soit le 11 juin 2021 à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires renverront leurs formulaires de vote par correspondance de telle façon que la Société Générale puisse les recevoir au plus tard le 11 juin 2021. Il est précisé qu'aucun formulaire de vote par correspondance reçu par la Société après cette date ne sera pris en compte.

A. Demande d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour devront transmettre à la Société une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

B. Documents publiés ou mis à la disposition des actionnaires

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société ([www.leshotelsbaverez-sa.com](http://www.leshotelsbaverez-sa.com)).

C. Questions écrites

A compter de la date de parution de l'avis de convocation et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le mercredi 9 juin 2021, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par fax au numéro suivant : +33 (0)1 42 60 43 34 ou par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : [contact-sa@hotels-baverez.com](mailto:contact-sa@hotels-baverez.com). Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

***Le Conseil d'administration***